
N° 96-0438 - Environnement, propreté, eau et assainissement - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention souscrite avec la ville de Vénissieux - Direction de la propreté -

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 janvier 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération n° 93-4009 du 25 janvier 1993, le conseil de communauté a approuvé une convention à souscrire entre la ville de Vénissieux et la communauté urbaine de Lyon, pour la participation financière à l'investissement et au fonctionnement de la déchèterie installée sur le territoire de la ville de Vénissieux.

Cet équipement a la particularité d'intégrer deux quais de déversement à destination des services municipaux de cette commune.

Cette convention a fixé la participation financière à l'investissement de la ville de Vénissieux pour la construction proportionnellement au nombre de quais affectés à cette commune. De même, les frais de fonctionnement sont calculés au prorata des bennes installées à quai pour le gardiennage, la maintenance et en fonction des tonnages collectés, pour le traitement des déchets et la location de bennes utilisées par la commune.

Par ailleurs, la communauté urbaine de Lyon a obtenu des aides de la Région et du Département au titre de cet investissement s'élevant à 544 710 F et réparties comme suit :

- la Région	281 500 F
- le Département	263 210 F

Cet avenant a pour but de :

- répartir ces subventions au prorata des investissements de chaque collectivité,
- fixer la répartition à 2/9, soit 121 046,67 F, pour la ville de Vénissieux et 7/9, soit 423 663,35 F, pour la communauté urbaine de Lyon ;

B - Propose d'accepter cet avenant n° 2 et de l'autoriser à le rendre définitif ;

Vu ledit avenant ;

Vu la délibération n° 93-4009 du 25 janvier 1993 ;

Oùï l'avis de sa commission environnement, propreté, eau et assainissement ;

DELIBERE

1° - Accepte cet avenant n° 2.

2° - Autorise monsieur le président à le rendre définitif.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,

pour le président,